



**Cercl'
Air**

Schweizerische Gesellschaft der Lufthygiene-Fachleute
Société suisse des responsables de l'hygiène de l'air
Società svizzera dei responsabili della protezione dell'aria
Swiss society of air protection officers

Cercl'Air-Recommandation No 31

Fiches d'exécution « surveillance des émissions »

Version mars 2021

Table des matières

- a. Turbines à gaz
- b. Torréfaction du café et du cacao
- c. Installations de production de céramique
- d. Fumoirs
- e. Installations de sablage

- g. Séchoirs pour fourrage vert
- h. Fours pour le traitement thermique dans le domaine du raffinage du métal

- n. Chaudières à bois et chaudières à résidus de bois d'une puissance calorifique maximale de 70 kW_{PC}
- o. Chauffages de locaux individuels à combustibles solides d'une puissance calorifique inférieure ou égale à 70 kW_{PC}
- p. Chauffages au bois d'une puissance calorifique supérieure à 70 kW_{PC}

Aide à l'exécution de l'ordonnance sur la protection de l'air (OPair) pour les installations stationnaires